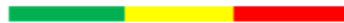




MINISTÈRE
DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE

RÉPUBLIQUE DU BENIN



Evaluation Finale du Programme de Cours Accélérés (PCA) au Bénin de 2011 à 2018



Termes de référence

UNICEF Bénin - Juillet 2018

1. Objet de l'évaluation

L'évaluation porte sur le Programme de Cours Accélérée (PCA) dont la mise en œuvre a démarré en septembre 2012 par une phase pilote. Le Programme de Cours Accélérés (PCA) a été initié par la Coopération Bénin-UNICEF pour proposer une éducation alternative aux enfants et adolescents de 10 à 17 ans, non scolarisés ou déscolarisés exclus de l'école formelle classique à cause de leur âge. Encore appelé « école de la deuxième chance », le PCA se propose de faire acquérir à ces nombreux adolescents hors de l'école en 3 ans au lieu de 6 ans, les compétences fondamentales en lecture, calcul et écriture y compris les aptitudes à la poursuite des études après l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ainsi que les compétences de vie courante nécessaires à leur insertion socio-économique. Le programme est prévu pour couvrir l'ensemble du territoire national. De 2011 à 2018, un budget global de plus 1.8 millions de \$US a été investi dans le cadre des interventions relatives à l'éducation alternative par l'USAID sur la période 2011 à 2015 et par l'UNICEF de 2015 à nos jours.

Malgré l'absence d'une théorie de changement¹, le PCA poursuit un certain nombre des résultats attendus à plusieurs niveaux (Encadre 1).

Encadre 1. Les résultats attendus du PCA

Impact

- D'ici à fin 2018, les filles et les garçons de 10 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous-scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité

Résultats à moyen-terme

- D'ici à fin 2018, le gouvernement et les collectivités décentralisées disposent d'un modèle d'éducation alternative et le mettent en œuvre en faveur des adolescents non scolarisés ou précocement déscolarisés de 10 à 17 ans.

Produits

- Une étude de base est produite qui montre les besoins scolaires et le niveau scolaire des enfants non scolarisés dans les zones d'intervention;
- Le Ministère de l'éducation élabore des politiques et adopte des décrets autorisant et régissant le PCA ;
- Le Ministère de l'éducation élabore et produit des cours accélérés, des manuels scolaires et des guides d'enseignement ;
- Les enseignants formés dispensent des cours d'apprentissage accéléré aux enfants non scolarisés ;
- Des centres PCA sont mis en place dans les communautés rurales ciblées du Bénin ;
- Des campagnes annuelles de sensibilisation sont organisées dans les zones d'intervention du projet pour identifier les enfants non scolarisés qui souhaitent s'inscrire et suivre des cours PCA;
- Le projet PCA est évalué et les enseignements guident l'intégration de l'éducation alternative dans le système scolaire au Bénin ;
- Le projet PCA dispose d'un soutien technique, administratif et logistique adéquat pour dispenser une éducation de qualité aux enfants.

¹ En l'absence d'une théorie de changement du projet, l'équipe d'évaluation devra la reconstituer.

et de tirer les leçons en vue de nourrir des expériences futures d'éducation alternative. Cette évaluation finale se tient à une période charnière, la fin du programme actuel de coopération Bénin - Unicef 2014-2018 et le démarrage d'un nouveau cycle de coopération pour le quinquennat 2019-2023.

2. But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts : la redevabilité et l'apprentissage organisationnel.

- Quant à la redevabilité, la présente évaluation répond à l'exigence de rendre compte au bailleur l'USAID sur la performance et l'impact du PCA.
- Quant à l'apprentissage, l'évaluation est censée générer des preuves sur la performance de la mise en œuvre du PCA, qui serviront de base pour des orientations stratégiques sur la question essentielle des enfants hors de l'école notamment l'élaboration de la politique nationale en matière d'éducation alternative des adolescentes et adolescents au Bénin.

Utilisateurs et utilisations de l'évaluation

À l'issue de l'évaluation, les résultats seront utilisés par trois principaux acteurs à savoir : (i) le Gouvernement, (ii) les communes, (iii) les communautés à la base et (iv) les bailleurs de fonds.

Pour le Gouvernement, les résultats de cette évaluation seront utilisés pour mieux orienter son appui technique et financier aux communes afin qu'elles soient à même à court, moyen et long terme, d'endiguer avec le phénomène des enfants hors de l'école.

Pour les Communes, cette évaluation apportera des informations nécessaires pour qu'elles soient capables de mobiliser les ressources internes (financières matérielles et humaines) indispensables à une gestion efficace des centres PCA.

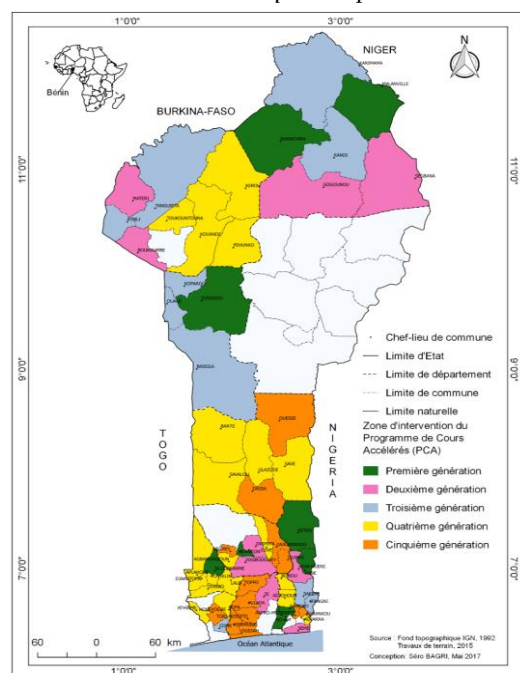
Pour les communautés, les résultats de cette évaluation permettront de les stimuler à saisir l'opportunité d'offre d'éducation alternative afin d'inscrire les enfants dont l'âge ne permet plus d'aller à l'école formelle.

Enfin pour les bailleurs, les résultats de cette évaluation permettront d'apprécier l'impact du financement investi en terme d'éducation des adolescentes et adolescents, surtout ceux des zones déshéritées et des groupes vulnérables.

3. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de cette évaluation finale du PCA est d'analyser de façon critique tout le processus de mise en œuvre du PCA notamment (i) la chaîne des résultats spécifiques attendus (les intrants, produits et impacts escomptés) ; (ii) les stratégies d'exécution ; (iii) les bonnes pratiques eu égard au contexte de mise en œuvre ; et (iv) la couverture des interventions. Au-

Titre : Zone de couverture du PCA pour la période de septembre 2012 à décembre 2018, 61 Communes sur 77 que compte le Bénin



delà d'une analyse complète suivant les critères d'évaluation de l'OCDE-CAD², cette évaluation finale permettra également de faire une analyse FFOM³ du PCA.

De façon spécifique, cette évaluation permettra de:

1. Apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact ainsi que la prise en compte des thématiques transversales telles que le genre et l'équité ;
2. Analyser les défis du PCA (entre autres la déperdition scolaire, les difficultés de paiement des salaires des animateurs, l'état inadéquat des infrastructures au niveau de certaines localités et le problème de respect des cahiers de charges des différents acteurs et bénéficiaires directs et indirects des différents acteurs et bénéficiaires directs et indirects.) ;
3. Faire une analyse FFOM du PCA en vue de dégager les leçons apprises de la mise en œuvre dudit projet ;
4. Formuler des recommandations opérationnelles pour des orientations stratégiques de la question des enfants hors de l'école.

4. Portée de l'évaluation

Portée thématique : La mise en œuvre du Programme de Cours Accéléré "PCA" s'inscrit dans les priorités du pays en matière d'éducation alternative des adolescents car l'éducation constitue un barrage contre les menaces auxquelles ces enfants et les adolescents sont confrontés : travail forcé, l'exploitation et les abus, le mariage et les grossesses précoces, l'infection au VIH/sida, la pauvreté et violence domestique et sexuelle et même l'implication dans les extrémismes religieux et les conflits.

Portée chronologique : Cette évaluation couvrira toutes les interventions du Programme, mis en œuvre entre octobre 2011 et Juillet 2018.

Portée géographique : Au plan géographique cette évaluation finale se déroulera dans un échantillon de 41 communes sur 61, couvertes par le PCA à savoir : Banikoara, Malanville, Kandi, Gogounou Ségbana, Boukombé, Cobly, Toucountouna, Matéri, Kouandé, Kpomassè, Tori- Bossito, Allada, Zè, Klouékanmè, Aplahoué, Djacotomey, Lalo, Savè, Dassa, Savalou, Ouèssè, Djougou, Bassila, Ouaké, Houéyogbé Comè, Athiémé, Bopa, Dangbo, Sèmè- Podji, Adjohoun, Adjarra, Bonou, Missérété, Pobé, Ifangni, Bohicon, Abomey, Agbangnizoun, et Zogbodome .

5. Contexte de l'évaluation

Plus de détails sur les acquis du projet

Cinq (05) générations de PCA se sont succédées pendant les dernières 6 années et les 122 centres PCA qui ont été mis en place couvrent à ce jour 10 départements (ce qui correspond à un total de 61 communes sur les 77 que compte le Bénin). Au mois de juillet 2017, un nombre total de 3458 apprenants dont plus de 71% de filles ont été enregistrés dans ces centres. Par ailleurs, le nombre

² OCDE - CAD = Organisation de Coopération et de Développement Economiques – Comité d'Aide au Développement

³ FFOM = Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

d'enseignants qui travaillent dans ces centres était de 238 dont 29% sont des femmes, 265 ont été admis.

Plus de détails sur les évaluations passée concernant le projet

Conformément au document du Projet soumis au financement de l'USAID, une évaluation à mi-parcours de l'expérience a été faite en juin 2015 et a conclu à la pertinence de l'expérience PCA mise en œuvre en collaboration avec les collectivités locales. Il a été recommandé d'une part au gouvernement sa poursuite et son extension et d'autre part un appui technique et financier plus accru aux communes dans le cadre du modèle PCA choisi et sa mise œuvre.

Plus de détails sur le context national

Le Bénin a réalisé des progrès importants dans l'accès et l'équité genre au primaire entre 2007 et 2016. Les résultats de l'étude sur les enfants hors de l'école réalisée en 2016 par l'INSAE avec l'appui de l'UNICEF, révèlent que 25,1% des enfants en âge d'être au primaire et 37,6% des enfants en âge d'être au secondaire sont hors de l'école (INSAE/UNICEF, 2016).

La proportion des enfants déscolarisés augmente au fur et à mesure que l'enfant prend de l'âge et atteint 45,6% entre 15 et 17 ans. La diminution des taux d'accès touche plus les filles que les garçons. Ces exclus du système éducatif formel vont ainsi grossir les effectifs des centres d'apprentissage et de formation professionnelle. On note depuis 7 ans un accroissement continu des effectifs des apprentis de l'ordre de 7,7% en moyenne par an (Resen, 2012 :10). Face à ces défis pouvant retarder la scolarisation universelle, le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (2006-2015) a recommandé à l'Etat « le développement d'une éducation alternative accélérée au profit des enfants non scolarisés et déscolarisés ayant dépassé l'âge d'entrée à l'école ». En 2018, la population béninoise est estimée à 11,5 millions d'habitants et de manière approximative, on peut compter environ 2,3 millions d'enfants âgés de 3 à 17 ans sont exclus du système scolaire

6. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation qui seront utilisés dans le cadre de cette mission sont ceux de l'OCDE-CAD repris dans les directives « Comment concevoir et gérer des évaluations axées sur l'équité » (UNICEF, 2012) à savoir :

- **Pertinence** : « La mesure dans laquelle les résultats attendus de l'intervention abordent les droits et les besoins des groupes les plus défavorisés, réduit les iniquités et sont conformes aux priorités de développement axées sur l'équité au niveau mondial, national ou local » (UNICEF, 2012).
- **Efficacité** : « La mesure dans laquelle les résultats des interventions axées sur l'équité ont été atteints ou doivent être atteints » (UNICEF, 2012).
- **Efficience** : « Une mesure de la façon dont les ressources/intrants (fonds, expertise, temps, équipement, etc.) sont converties en résultats équitables » (UNICEF, 2012).
- **Durabilité** : « Le maintien des avantages pour les groupes défavorisés après la fin de l'aide au développement. La durabilité concerne la probabilité de la poursuite des avantages à long terme pour les groupes défavorisés » (UNICEF, 2012)

- **Impact** : « Les effets positifs et négatifs, primaires et secondaires à long terme produits par une intervention de développement, directement ou indirectement, intentionnellement ou non pour les groupes défavorisés ainsi que les iniquités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus défavorisés » (UNICEF, 2012).

La définition d'impact utilisée dans le cadre de cette évaluation dépasse la simple notion de résultats à long terme par rapport auxquels on identifie un lien de causalité avec l'intervention qui fait l'objet de l'évaluation.

Au-delà de ces critères classiques de l'OCDE-CAD, l'évaluation sera également basée sur les critères transversaux d'équité, de genre et de droits humains y compris le droit des enfants⁴.

D'autres critères pourraient être ajoutés par l'équipe d'évaluation tant qu'ils sont justifiés et jugés pertinents pour cette évaluation.

7. Questions d'évaluation

L'évaluation abordera, entre autres, les questions suivantes :

7.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet PCA a été aligné aux priorités nationales ?
- S'il y a eu une évaluation des besoins des plus défavorisés au démarrage du Programme, dans quelle mesure la planification des interventions PCA a pris en compte les résultats ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre du PCA a pris en compte les besoins des bénéficiaires (filles comme garçons) ainsi que des groupes les plus défavorisés (et plus particulièrement les jeunes adolescents désavantagés) ?
- Dans quelle mesure le projet est-il flexible et tient compte des différents agendas des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure le projet permet-il aux apprenants de continuer à apprendre leur métier initial ?

7.2. Efficacité

Résultats

- Quels sont les résultats concrets atteints au bout de la période de mise en œuvre du projet ? (niveau des enfants, taux de fréquentation par rapport au nombre d'inscrits au départ, effectif réel des centres PCA à ce jour, taux de réussite à l'examen du CEP, nombre de communes capables de prendre en charge le paiement des salaires des animateurs, nombre d'associations ou d'acteurs capables de gérer et de suivre le fonctionnement au quotidien des centres) ;

4

<http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwidzpuvrsncAhXDyIUKHU-SDH4QFjAAegQIABAC&url=http%3A%2F%2Fwww.uneval.org%2Fdocument%2Fdownload%2F1380&usg=AOvVaw2jUUWvqL4zQ-9kAfPblyap>

- b) Dans quelle mesure, le PCA a permis de fournir aux enfants qui les fréquentent un minimum de paquet de services intégrés (établissement des actes de naissance, acquisition de compétences en lecture, calcul, compétences de vie courante) ?
- c) Dans quelle mesure les résultats obtenus ont contribué aux objectifs nationaux ?

Processus

- a) Quelles sont les contraintes majeures, aussi bien, liés à l'offre qu'à la demande qui ont entravé l'atteinte des résultats ?
- b) Dans quelle mesure le modèle d'éducation alternative "école de la deuxième chance" intégrant les besoins d'apprentissage d'un métier des adolescents est un facteur d'efficacité du PCA ?
- c) Les activités planifiées sur la période de mise en œuvre suffisent-elles (en quantité et en qualité) pour atteindre les résultats ou y a-t-il des gaps non couverts par d'autres partenaires ou le gouvernement ?
- d) Est-ce que les partenariats établis sont les plus indiqués pour l'atteinte des résultats escomptés ?
- e) Comment l'emploi du temps influence -t-il le niveau de déperdition des apprenants ?

7.3.Efficience

- a) Dans quelle mesure les ressources financières et matérielles utilisées ont-elles contribué à l'atteinte des résultats ou des objectifs ?
- b) Aurait-il été possible d'atteindre les mêmes résultats ou de faire plus avec moins de ressources ?
- c) Quels sont les facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficacité de l'expérience ?
- d) Le budget était-il adéquat (pertinent et suffisant) pour atteindre les résultats escomptés et relever les défis de mise en œuvre ?

7.4. Durabilité

- a) Le Gouvernement, les mairies et les communautés se sont-ils appropriés l'expérience du PCA ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- b) Dans quelle mesure les conditions nécessaires pour une appropriation des interventions par la partie nationale et les communes elles-mêmes sont-elles en place ?
- c) Quelles sont les interventions ou composantes du PCA qui ont été intégrées et financées sur le budget propre du gouvernement ou des communes ?
- d) Quelles sont les dispositions prises par les mairies pour assurer la mobilisation des ressources en faveur du PCA ?
- e) Quels sont les facteurs de pérennisation de l'expérience du PCA ? (Proposition de certaines Mairies d'une prise en charge dégressive des salaires, implication des parties prenantes notamment des patrons d'ateliers traditionnels d'apprentissage)

7.5. Impact

- a) Dans quelle mesure les filles et les garçons de 10 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous-scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité, dans les communes d'intervention du PCA ?
- b) Existe-t-il des évidences que le PCA a contribué à des changements positifs et négatifs observés chez les bénéficiaires (parents d'apprenants, patrons d'ateliers, communes, circonscriptions scolaires) ? Si oui, lesquelles ?

- c) Existe-t-il des évidences que le PCA a contribué à influencer la perception des familles, des bénéficiaires et des communautés sur l'éducation en général et l'éducation alternative spécifiquement ? Si oui, lesquelles ?

7.6. Genre et équité

- a) Dans quelle mesure les garçons/filles vulnérables et ou des zones défavorisées des communes couvertes, ont-ils été touchés par le PCA ?
- b) Le projet assure-t-il une équité de formation et les mêmes possibilités aux adolescentes largement majoritaires dans les centres ?

L'évaluation permettra sans doute d'apprécier et trianguler les données du suivi par rapport aux indicateurs suivants:

- Nombre de centres de centres PCA mis en place et dispensant une éducation alternative aux enfants ;
- Nombre d'enfants non scolarisés inscrits dans les centres PCA: nombre d'hommes, nombre de femmes ;
- Nombre d'enseignants formés pour servir dans les centres PCA: nombre d'hommes, nombre de femmes ;
- Le nombre et la description des politiques éducatives conçues et mises en œuvre dans le cadre du programme PCA ;
- Le nombre de manuels et d'autres matériels d'enseignement et d'apprentissage fournis aux élèves et aux enseignants avec l'aide du PCA ;
- Proportion d'élèves qui lisent avec aisance et de façon compréhensible après trois années de scolarité: nombre de filles, nombre d'hommes, nombre d'élèves en milieu urbain, nombre d'élèves en milieu rural ;
- Proportion de jeunes non scolarisés inscrits dans les PCA ayant réussi l'examen du Certificat d'Etudes Primaires(CEP) ;
- Nombre d'enfants non scolarisés (hommes et femmes) ayant acquis des compétences pratiques et d'autres compétences utiles dans la vie courante.

8. Méthodologie

Pour cette évaluation la démarche méthodologie sera mixte faite de méthodes qualitatives et quantitatives. Comme méthode de collecte de données, on aura des revues documentaires, des discussions de groupes, des interviews et des observations directes sur le terrain. Pour renforcer la fiabilité des données et de l'analyse, les consultants devront aussi trianguler les données disponibles.

8.1. Méthodes quantitatives

Elles regroupent la revue et l'analyse des documents quantitatifs pertinents disponibles sur le PCA au MEMP, dans les Mairies, les centres PCA. Les consultants exploiteront les données d'enquêtes récentes faites au Bénin et des statistiques du MEMP aussi bien au niveau central que déconcentré. A défaut de se faire dans toutes les Communes bénéficiaires, la collecte des données se fera sur la base d'un échantillon représentatif des dites communes et des centres PCA suivant des critères de

choix raisonnés : (1) fonctionnement du centre (2) répartition géographique et (3) de l'année de démarrage. Au-delà des structures centrales et déconcentrées du MEMP, des communes échantillonnées, les informations seront collectées auprès d'enseignants des centres PCA et des ménages.

Ainsi au total, un échantillon de 41 communes et de 47 centres PCA seront visités pour la collecte de données de la manière indiquée dans le Tableau ci-dessus.

Table 1 : Echantillon de centre par commune et par département

Départements	Communes ciblées	Centres PCA à visiter
Alibori	Banikoara, Malanville, Kandi, Gogounou, Ségbana,	08
Atacora	Boukombé, Cobly, Toucountouna, Matéri, Kouandé	05
Atlantique	Kpomassè, Tori- Bossito, Allada, Zè,	4
Couffo	Klouékanmè, Aplahoué, Djacotomey, Lalo	4
Collines	Savè, Dassa, Savalou, Ouèssè,	5
Donga	Djougou, Bassila, Ouaké	4
Mono	Houéyogbé, Comè, Athémé, Bopa,	4
Ouémé	Dangbo, Sèmè- Podji, Adjohoun, Adjarra, Bonou, Misséréte	6
Plateau	Pobé, Ifangni	2
Zou	Bohicon, Abomey, Agbangnizoun, Zogbodomè	5
TOTAL	41 Communes	47

Il sera demandé à l'équipe d'évaluateurs retenue de chercher les raisons de l'échec du PCA au niveau des Communes de Covè, Toffo et Bantè qui ont été défaillantes. Dans ces localités, les cours n'ont pu se tenir malgré la mise à disposition du matériel, le recrutement et la formation des animateurs. Les centres de métier de l'Etat à Pahou (Ouidah) et de l'ONG Born Fonden à Zakpota abritant des centres PCA feront aussi l'objet d'une étude spécifique.

8.2. Méthodes qualitatives

Elles regroupent les discussions, les observations directes ainsi que des interviews avec le MEMP, les communes, les centres PCA, les communautés et l'UNICEF, afin de compléter les données quantitatives. Tout en utilisant des techniques pouvant garantir la participation des détenteurs de droits en particulier les apprenants PCA, les jeunes filles et garçons, divers groupes de populations seront identifiés y compris au sein de l'UNICEF, en vue d'avoir les informations fiables sur la mise en œuvre du PCA. Evidemment, une revue des documents programmatiques incluant politiques, plans de travail, rapports de suivi, etc.

Les approches et méthodes d'analyse utilisées au cours de cette évaluation tiendront compte des droits humains y compris le droit des enfants, le genre et l'équité.

L'équipe d'évaluation sera encouragée à adopter des mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation, par ex., les personnes interrogées et autres sources d'information.

L'équipe d'évaluation proposera une méthodologie détaillée de conduite de l'évaluation et un protocole complet comprenant aussi les outils de collecte des données tant quantitatives que qualitatives. Cependant, elle devra prendre en compte les grands axes méthodologiques suivants :

- ✓ revue et analyse des principaux documents produits,

- ✓ collecte des données se fera sur la base d'entretiens semis structurés, de focus groupes et d'observations
- ✓ traitement, analyse des données et production du rapport de l'évaluation

Les différentes phases de l'évaluation sont les suivantes :

8.3. Séance de cadrage

L'évaluation débutera par la présentation au comité de pilotage pour approbation, d'un protocole détaillé. L'équipe d'évaluation y indiquera clairement les aspects à aborder, la méthodologie à adopter, les sources d'informations, le calendrier de travail, etc.

8.4. Atelier de lancement

Un atelier sera ensuite organisé au profit des acteurs (les représentants de la Direction de l'enseignement maternel, de la Direction de la Planification et de la prospective, la Directrice adjointe de cabinet, les mairies, les animateurs et animatrices des PCA, les circonscriptions scolaires, les bénéficiaires) pour le lancement du processus. Une formation des enquêteurs sélectionnés validera les outils de collectes de données sur le terrain suivi de pré test.

8.5. Collecte des données

Sur la base de l'échantillon et des méthodes indiquées plus haut, les informations seront collectées auprès d'acteurs clés à savoir : les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP), La Direction de la prospective et de la planification et les Circonscriptions Scolaires concernées, la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP), de la Direction de la Prospective et de la Programmation (DPP), de la Direction de l'inspection et de l'Innovation Pédagogique (DIIP) de l'UNICEF, diverses structures pertinentes étatiques ou non, les communes, les adolescentes et adolescents bénéficiaires de l'expérience PCA et des personnes ressources identifiées à cet effet.

8.6. Rédaction du rapport

Suite à la collecte des données, l'équipe d'évaluation procédera au traitement et à l'analyse des données. Les données quantitatives seront analysées à l'aide d'outils statistiques appropriés et les données qualitatives selon les techniques classiques recommandées en la matière. Un rapport sera ensuite rédigé par l'équipe d'évaluation, suivant les normes de qualité de l'UNICEF en matière de rapport d'évaluation⁵.

8.7. Validation

Pour la validation du rapport d'évaluation, un atelier regroupera, outre les différentes structures sus-indiquées, d'autres directions techniques du MEMP, les représentants de la société civile, les animateurs et animatrices des centres PCA et des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans l'éducation alternative. Au cours de cet atelier, seront recueillies les observations des participants pour l'amélioration de la qualité dudit rapport.

⁵ UNICEF-Adapted UNEG Evaluation Reports Standards, Juin 2017 <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

9. Gouvernance de l'évaluation

Le gestionnaire de l'évaluation : Le chargé de suivi et évaluation du bureau UNICEF Benin sera le gestionnaire global de l'évaluation. Ceci contribuera à la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire doit s'assurer du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité⁶. Il sera le point focal de l'équipe d'évaluation et sera responsable de la validation des documents. Il veillera également à ce que le comité de pilotage de l'évaluation soit informé de l'état d'avancement de l'évaluation.

Le Contrôle de qualité de l'évaluation sera effectué au moyen d'une revue des TDR, de la méthodologie et des rapports et assuré par *le gestionnaire de l'évaluation* en coordination avec le comité de pilotage et le bureau régional de l'UNICEF pour garantir la qualité.

Le Comité de pilotage sera présidé par la Directrice adjointe de cabinet du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Le secrétariat de ce comité sera assuré par le gestionnaire de l'évaluation. Le comité est composé de :

Président : Directrice adjointe de cabinet du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

Rapporteur : Directeur adjoint de la planification et de la prospective du MEMP ;

Membres :

- Point focal UNICEF à la Direction de la prospective et de la Programmation (DPP) ;
- Représentants de la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) ;
- Représentant de la Direction de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogique (DIP) ;
- Représentant de l'Institut National pour la Formation et la Recherche (INFRE) ;
- Représentants Maires et Chefs de Circonscriptions Scolaires des communes couvertes par l'expérience PCA ;
- Représentants UNICEF : Chef Section Programme Education de base, Spécialiste en Education alternative (éducation adolescents), Chef Section Programme Politiques Sociales, Planification, Suivi et Evaluation, Chargé de suivi et évaluation, Spécialiste planification, suivi et évaluation de l'UNICEF.

10. Rôles et responsabilités du consultant (e) international (e)/ consultant (e) national(e)

Le(a) consultant(e) international(e) (chef d'équipe) est le(a) seul(e) responsable de la conception et de la conduite de l'évaluation. Vu le contexte, et pour la bonne exécution de cette évaluation, il est nécessaire pour le chef d'équipe international de travailler avec un(e) consultant(e) national(e) ayant une grande expérience dans le secteur de l'éducation alternative au Benin. Le(a) consultant(e) national(e) sera engagé(e) pour assister le chef d'équipe dans la phase de conception de l'évaluation en lui apportant toute son expertise et dans la phase de collecte en lui facilitant l'accès et l'identification des personnes ressources au sein de l'administration et la société civile. Le(a) consultant(e) national(e) apportera son assistance au chef d'équipe dans le volet qualitatif de l'évaluation (y compris l'animation des focus groupe en langue locale). Le chef d'équipe sera le seul responsable de la production du rapport final ainsi que la prise en compte de toutes les observations et commentaires nécessaires à sa validation.

⁶ <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

11. Produits attendus

Le(a) consultant (e) chef d'équipe doit produire les documents suivants :

- **Une note de cadrage** qui présente la méthodologie d'évaluation et explique clairement comment l'approche apportera les réponses aux interrogations de l'évaluation et permettra de réaliser l'objectif de l'évaluation, un plan d'analyse avec une matrice d'évaluation. La note doit contenir les outils de collecte de données, le plan d'analyse ainsi que celui du rapport d'évaluation et le plan de travail avec un chronogramme détaillé.
- **Débriefing préliminaire + une Présentation Power point** : le consultant en charge de l'évaluation présentera à la fin de la phase de collecte au comité de pilotage : le déroulement des missions de terrains, les contraintes rencontrées et les principaux constats.
- **Un premier draft du rapport**. Le consultant soumettra un premier draft du rapport de l'évaluation aux instances de coordination au terme de la phase d'analyse et de traitement des données. Le consultant intégrera les commentaires reçus. Le rapport doit respecter les normes UNEG⁷.
- **Le rapport final** (à soumettre en version électronique et deux exemplaires en copie dure). Le rapport inclura un résumé analytique de 2-3 pages présentant une brève description du contexte du programme qui fait l'objet de l'évaluation, les objectifs de l'évaluation, un aperçu de la méthodologie, les principaux résultats, conclusions et recommandations. Un résumé analytique sera soumis en français et en anglais. En tout, le rapport devrait être synthétique, le volume du corps du rapport devrait être d'environ 60 pages, les annexes exclues. Ces annexes comprendront notamment les outils de collecte, un tableau résumant tous les commentaires reçus et expliquant pourquoi, comment, ils ont été intégrés ou rejetés.
- **Le plan de mise en œuvre des recommandations selon le canevas en annexe.**

Ces produits seront rédigés en français et soumis au comité de pilotage pour validation.

Le(a) consultant(e) national(e) aura à conduire les tâches suivantes :

- commenter et compléter le draft de la note de cadrage préparée par le chef d'équipe ;
- proposer une liste de personnes à interviewer ;
- proposer une liste des zones à visiter dans le cadre de la phase terrain et l'argumentaire de sélection ;
- faciliter le contact avec les autorités administratives, les personnes ressources et les communautés ;
- assister le chef d'équipe dans l'animation/traduction des enquêtes qualitatives
- préparer les comptes rendus des enquêtes qualitatives qu'il (elle) aura à animer conformément à la note de cadrage.

12. Plan de travail de l'évaluation

Le projet de chronogramme de l'évaluation à présenter par les consultants (es) sera validé par le comité de pilotage. La durée de l'évaluation est de 63 jours ouvrables répartis selon le calendrier suivant :

Tâches	International Consultant	National consultant
1.Elaboration, soumission et validation, des plans et calendrier de travail et de la méthodologie détaillée	5	5
2.Revue documentaire	5	8
3.Elaboration des outils de collecte d'informations supplémentaires	4	4
4.Recrutement, formation des agents enquêteurs et validation des outils de collecte	8	8
5.Collecte de données sur le terrain	10	10
6.Dépouillement et analyse des données et informations collectées	10	10
7.Élaboration des drafts des documents	5	5
8. Élaboration du rapport provisoire et des présentations sur Power Point Préparation de la première version du rapport d'évaluation en Word et en PowerPoint	5	5
9.Présentation du rapport provisoire au Comité de pilotage	1	1
10.Présentation du rapport et des recommandations (l'atelier de validation) qui est discuté par le comité technique et les observations fournies à l'équipe d'évaluation	1	1
11.Organisation d'un atelier technique élargi pour la discussion de la Version revue du rapport	1	1
12.Soumission au comité technique de la version quasi finale, prenant en compte les commentaires	1	1
13. Finalisation des Documents	1	1
14. Elaboration du rapport final	2	2
15.Soumission du rapport final	1	1
16. Délai de route	4	1
Nombre total de jours	64 Jours	63 Jours

13. Genre et droits humains y compris droits des enfants

L'équipe d'évaluation devra être attentive au genre et aux droits humains et, en particulier, aux droits des enfants car l'évaluation vise à répondre explicitement aux préoccupations liées à ces questions.

Par ailleurs, l'évaluation des interventions de développement appuyées par les Nations Unies en général et l'UNICEF en particulier, doit être indépendante, impartiale et rigoureuse. Chaque évaluation doit clairement contribuer à l'apprentissage et à la recevabilité. Ainsi donc, l'équipe des évaluateurs doit professionnellement être guidée par les principes de rigueur dans le cadre de la conduite de cet exercice. Elle devra en outre se conformer strictement au «Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs»⁸.

⁸ Pour plus de détails, lire: UNEG Code of Conduct for Evaluation in the UN System& UNEGE thical

14. Dissémination

A l'issue de l'évaluation, les résultats seront partagés (ateliers, discussions de groupes) avec les acteurs impliqués aux niveaux suivants :

- (i) central (directions techniques du MEMP, Partenaires Techniques et Financiers, ONG...) ;
- (ii) déconcentré (Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire, Région Pédagogiques et centres PCA et
- (iii) décentralisé (collectivités et communautés).

15. Qualification et expériences professionnelles.

L'évaluation doit être conduite par une équipe de 2 consultants indépendants dont un international.

Le *consultant international* chef d'équipe doit être de haut niveau (P5) et jouir d'une expérience confirmée par des travaux antérieurs et remplir les conditions suivantes :

- titulaire d'un diplôme post universitaire en éducation, etc.. (selectionner parmi droit, sociologie, anthropologie, statistiques ou sciences sociales connexes, etc..) ;
- expert dans le domaine de l'éducation alternative (au moins 10 ans d'expérience) mesurable par le nombre d'années passées dans des initiations spécialisées dans le domaine ou par la réalisation d'études portant sur le domaine de l'éducation notamment sur les systèmes alternatifs d'apprentissage;
- avoir une expérience confirmée en recherche et évaluation de projets/programmes (5 recherches/évaluations au minimum) et avoir été chef d'équipe au moins une fois ;
- maîtrise parfaite du français parlé et écrit à démontrer par des travaux antérieurs ; la connaissance du Français parlé et écrit est obligatoire;
- capacité de synthèse et d'analyse à démontrer par des travaux antérieurs
- connaissances des méthodologies participatives et qualitatives de recherche

Le *consultant national* sera sous la supervision technique directe du consultant international chef d'équipe ; il doit être de niveau NOC/P3 selon la grille du SNU et avoir les qualifications suivantes :

- avoir un diplôme universitaire (Maîtrise ou DEA) en éducation, sociologie, droit, statistique ou domaine connexe ;
- bonne connaissance de la problématique des enfants hors de l'école et des programmes y afférents, notamment au Bénin ;
- avoir conduit des études de programmes ou des activités de recherche dans le domaine de l'éducation au Bénin;
- excellente capacité de communication orale et écrite en français ; la connaissance des langues locales est souhaitable.

DOCUMENTS A SOUMETTRE DANS L'OFFRE DE SERVICE

Lors de la soumission de sa propre candidature, le/la **consultant/e internationale** doit soumettre en ligne deux propositions :

1) Une Proposition Technique qui devra inclure tous les 4 documents suivants :

- Une copie de propre CV
- Une copie du P11 (CV format Nations Unies)
- Un exemplaire d'un rapport rédigé par le soumissionnaire ;
- Une note méthodologique (max 5 pages) qui devra démontrer:
 - La compréhension des TdR (y compris des buts et des objectifs)
 - Les méthodes de collecte et d'analyse des données que le/a consultant/e estimera pertinentes afin de répondre aux questions de l'évaluation incluse dans les TdR
 - Des justifications valides pour l'utilisation de chacune des méthodes de collecte et d'analyse identifiées;
 - Une définition claire des rôles et responsabilités que le/a consultant/e va jouer au sein de l'équipe et par rapport au Bureau Pays de l'UNICEF;
 - Un exemplaire d'un rapport d'évaluation rédigé par le/a consultante;
 - Ce document demeure un document technique et pas une lettre de motivation. Par ailleurs, cette note méthodologique ne devra répliquer le contenu d'aucune section des TdR).

Les propositions techniques complètes seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Compréhension de la Problématique, des Rôles et responsabilités, des Produits attendus ainsi que des But(s) de l'Evaluation ;
- Pertinence de la méthodologie proposée par rapport aux questions de l'évaluation ;
- Qualité de la justification des méthodes et approches d'évaluation proposées ;
- Respect du nombre de jours ;
- Répartition claire des tâches et responsabilités ;
- Prise en compte des délais raisonnables de validation ;
- Respect des normes et standards UNEG ;
- Capacités rédactionnelles ;
- Capacité de Visualisation/mise en page.

2) Une offre financière

L'offre financière proposée doit contenir les honoraires, la logistique (DSA et Billets) et les couts indirects (édition, reprographie). Les honoraires seront négociés et déterminés avant signature des contrats.

- Les offres ou propositions techniques et financières sont reçues uniquement en ligne sur la plateforme de recrutement d'UNICEF, avec copie du dossier de soumission à l'adresse mail : adrawie@unicef.org et aahonon@unicef.org et ahessou@unicef.org
- Le lien d'accès aux TDR Complets publiés sur la plateforme de recrutement d'UNICEF est disponible ci-dessous. Le numéro de l'avis publié est le: **515785**

- Le délai de dépôt des offres est fixé au **11 Septembre 2018 à 10h00 GMT, 11h00, heure locale.**